

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
REGION CENTRE VAL-DE-LOIRE
Département d'Eure-et-Loir

COMMUNE D'ILLIERS COMBRAY

**SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE REGI PAR
UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**



Prescrit lors du Conseil Municipal du 10 février 2012 et du Conseil Communautaire du 3 juillet 2017

Arrêté lors du conseil municipal en date du 1^{er} mars 2018
et du Conseil Communautaire en date du 5 mars 2018

Approuvé lors du conseil municipal en date du 13 décembre 2018
et du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2018